



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 51218

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau interroge M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur le statut de l'auto-entrepreneur. Il souhaiterait connaître le nombre de personnes qui se sont déclarées dans le Rhône au cours du premier trimestre 2009 et quels sont les secteurs d'activités les plus représentés.

Texte de la réponse

Nombre de créations d'auto-entrepreneurs dans le Rhône en 2009 :

SECTEURS D'ACTIVITÉ	CRÉATIONS 1er trimestre 2009		CRÉATIONS année 2009	
	Nombre créations	Répartition	Nombre créations	Répartition
Industrie	99	6,8 %	414	4,1 %
- dont industrie manufacturière	96	6,6 %	393	3,9 %
Construction	122	8,3 %	855	8,5 %
Commerce, transports, hébergement et restauration	374	25,5 %	2030	20,2 %
- dont Commerce	319	21,8 %	1 758	17,5 %
- dont Transports	9	0,6 %	74	0,7 %
- dont Hébergement et restauration	46	3,1 %	198	2,0 %
Information et télécommunication	143	9,8 %	814	8,1 %
Activités financières	4	0,3 %	134	1,3 %
Activités immobilières	11	0,8 %	67	0,7 %
Soutien aux entreprises	385	26,3 %	3 025	30,1 %
Enseignement, santé, action sociale	100	6,8 %	1 099	10,9 %

Services aux ménages	227	15,5 %	1 619	16,1 %
Ensemble des créations	1 465	100,0 %	10 057	100,0 %

Au cours du premier trimestre 2009, dans le Rhône, 1 465 personnes ont déclaré la création d'une entreprise sous le régime de l'auto-entrepreneur. Pour l'ensemble de l'année 2009, ce nombre atteint 10 057. L'entrée en vigueur du régime a été progressive (le 1er janvier pour les artisans et les commerçants, le 17 février pour les professionnels libéraux relevant de la caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse - CIPAV, le 1er mai pour les bénéficiaires de l'aide aux chômeurs créant ou reprenant une entreprise - ACCRE), si bien que la répartition par activité des créations du premier trimestre diffère de celle observée sur l'ensemble de l'année. Ces créateurs déclarent le plus souvent une activité dans le secteur du soutien aux entreprises (30,1 %), du commerce (17,5 %), ou des services aux ménages (16,1 %). Viennent ensuite les secteurs de « l'enseignement, santé, action sociale » (10,9 %), de la construction (8,5 %) et l'« information et télécommunication » (8,1 %). Ces statistiques se limitent aux créations d'entreprises nouvelles. Elles sont obtenues par comptage des formulaires de création d'entreprise demandant à bénéficier du régime de l'auto-entrepreneur, reçus à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en 2009. Elles ne prennent pas en compte les entrepreneurs déjà installés, qui ont demandé au cours du 1er trimestre 2009 à bénéficier du régime de l'auto-entrepreneur (environ 17 000 au niveau national selon l'agence centrale des organismes de sécurité sociale - ACOSS). Ces statistiques peuvent différer légèrement des statistiques de comptes validés par les unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF), certaines demandes étant rejetées, ne répondant pas aux conditions exigées pour bénéficier de ce régime.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51218

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5233

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5271